



MINISTÈRE
DE LA FAMILLE
ET DES SOLIDARITÉS,
en charge de l'égalité des chances

N°

/ MFE

Le Ministre

Papeete, le

Affaire suivie par :
thelme

à



Monsieur James HEAUX
Représentant à l'Assemblée de Polynésie française

Objet : Réponse à la question orale du groupe TAHOERAA HUIRAATIRA lors de la 8^{ème} séance budgétaire du 13 décembre 2018

Monsieur le représentant,

Je vous remercie de l'intérêt que vous portez aux personnes résidant dans ce que l'on appelle communément des abris de fortune. Je constate avec beaucoup de satisfaction que vous partagez les préoccupations du Gouvernement en ce qui concerne la résorption de l'habitat insalubre, mais également le logement des familles en difficulté.

Concernant précisément les abris de fortune que vous évoquez, se situant entre Carrefour Faaa et la maison de la culture, puis sous le pont de l'échangeur, il est injuste d'affirmer que personne ne s'en émeut puisque très récemment, **le 1^{er} adjoint au Maire de Faa'a et moi-même avons pu aborder ce sujet ensemble.**

Par la suite, le ministre de l'équipement et des transports terrestres a enclenché à l'encontre de ces occupants, la procédure applicable en matière d'occupation sans titre du domaine public de la collectivité puis saisi les Maires de Papeete et Faaa afin de procéder au délogement des occupants en question.

Si le maire de la commune de Papeete a fait procéder aux interventions idoines, le maire de la commune de Faaa quant à lui, n'a pas encore donné suite à cette demande.

Ce dernier n'est pour autant pas à blâmer car vous le savez comme moi, il est facile de déloger des squatteurs, il est cependant une autre paire de manche lorsqu'il s'agit de les reloger.

Cela m'amène ainsi à répondre à la seconde partie de votre question, concernant les solutions concrètes que nous souhaitons proposer aux personnes en errance dès 2019, sachant que nombre d'entre eux troublent manifestement l'ordre public.

Après consultation des associations oeuvrant dans le domaine, et sous le haut patronnage du Président de la Polynésie française, il a été décidé de proposer 4 structures différentes, destinées à ce public fragilisé :

- Un centre de jour, accueillant un public mixte uniquement à la journée, dans le cadre d'une prise en charge individuelle. Y seraient proposés un accès aux douches et produits d'hygiène, mais également un accès aux droits et un véritable accompagnement dans la détermination d'un projet d'insertion. Il s'agirait de

réhabiliter le centre de jour actuellement situé à Vaininiore, sachant que le Maire de Papeete a d'ores et déjà assuré son soutien au pays pour la réalisation de ce projet ;

- Un centre d'hébergement d'urgence, accueillant un public mixte majeur, à la nuitée, dans le cadre d'une prise en charge individuelle pendant laquelle une ébauche de projet de réinsertion sera entamée. Il viendrait remplacer le centre d'hébergement d'urgence situé à Tipaerui, qui présente quelques difficultés au niveau de la salubrité ;
- Un centre d'hébergement et de réinsertion sociale, accueillant un public mixte, ayant un projet d'insertion validé par une commission d'admission, pour une période de 3 à 6 mois maximum, renouvelable une fois. Il s'agit cette fois d'une prise en charge individuelle et collective destinée à mettre en œuvre le projet de réinsertion par la formation et le travail en collectif.

Nous serions dans le cadre d'une construction nouvelle.

- Un village communautaire, accueillant un public SDF en marge de la société pour une durée illimitée, jusqu'à restauration complète de l'autonomie. Il s'agit là d'une prise en charge collective étayée sur le plan social et professionnel, durant laquelle seront dispensées des formations sur fond « d'écogestion » (faapu, recyclage, autosuffisance...).

Nous serions également dans le cadre d'une construction nouvelle, sur un terrain situé dans la commune de Hitia'a.

Pour les SDF présentant des pathologies psychiatriques, qui représentent tout de même 40% de la population SDF, une réelle prise en charge sanitaire, bien plus lourde que ce qui a pu être proposé précédemment, est à envisager. Je sais mon collègue Ministre de la santé très engagé dans la mise en place du pôle de santé mentale mais également dans la réglementation des familles d'accueil thérapeutiques, seuls dispositifs adaptés à ces profils.

Enfin, je voudrais rappeler à quel point le Gouvernement a pris la question du logement à bras le corps depuis 2014 déjà, en vous énonçant quelques chiffres. En effet, entre 2016 et 2018, ont été attribués :

- 430 logement en habitat groupé, 150 autres seront délivrés en 2019 ;
- 927 logement en habitat dispersé, 500 autres seront délivrés en 2019 ;
- 3409 aides à l'amélioration de l'habitat individuel, 1500 autres seront délivrées en 2019 ;
- 5457 aides au logement auprès d'un bailleur social, 2150 autres seront délivrées en 2019 ;
- 520 aides au logement par le biais de l'AISPF, 300 autres seront attribuées en 2019.

Espérant que ces éléments auront répondu à vos interrogations quant à l'engagement du Gouvernement envers les plus démunis, je vous prie de recevoir, monsieur le représentant, mes sincères salutations.

Isabelle SACHET